



Mardi 29 avril 2025 : Grenats et Orgues

<https://www.manufacturedugrenat.com/fr> et <https://www.tourisme-pyreneesorientales.com/orgues-dille-sur-tet>

Départ d'Amélie-les-Bains à 13h00 vers la vallée de la Têt. Arrivée à Prades vers 14h15 et découverte de la pierre emblématique du pays catalan : le Grenat.

Visite guidée de la manufacture du grenat. Découvrez un patrimoine vivant unique au monde. De l'écomusée à l'espace boutique, en passant par la mine reconstituée et les ateliers, l'histoire du grenat catalan vous sera racontée, de l'Antiquité aux temps modernes et les techniques successives de fabrication vous seront expliquées. Derrière la verrière des ateliers, vous assisterez en direct au travail minutieux des artisans d'art et découvrirez les plus belles pièces de collection de la marque « Joyaux Catalans ».

Poursuite de l'excursion vers le site des Orgues d'Ille sur Têt. Visite guidée de ce site, lieu unique en France avec son paysage de cheminées des fées à la beauté fragile et éphémère. Balade de 45 mn environ le long d'un sentier à la découverte de ses paysages sculptés par la pluie et le vent.

Retour à Amélie-les-Bains en fin d'après-midi.

Tarifs en fonction du nombre de participants : 24€ si 50 part. ; 28€ si 40 part. ; 35€ si 30 part. ; 49€ si 20 participants
La proposition est basée sur la participation de 30 personnes. Si un surplus vous a été facturé il vous sera remboursé. Dans le cas contraire, la différence sera prise en charge par l'UASF.

Mercredi 30 avril 2025 : Thuir et Castelnou

<https://aspres-thuir.com/> et <https://www.les-plus-beaux-villages-de-france.org/fr/nos-villages/castelnou/>

Départ d'Amélie-les-Bains à 14h15. Arrivée à Thuir vers 15h15 pour découvrir la passionnante épopée des caves Byrrh fondées en 1866 par la famille Violet. Simon Violet va élaborer le « vin tonique et hygiénique au quinquina », ancêtre du Byrrh, en mariant des grands crus du Roussillon avec des plantes et en les tonifiant avec des écorces de quinquina. Visite guidée d'1h15 où vous découvrirez la plus grande cuve en chêne du monde puis dégustation de ce breuvage mythique.

Continuation vers Castelnou. Visite libre d'un des plus beaux villages de France. Joyau des Aspres caché depuis la plaine, avec en toile de fond le Canigou, découvrez à votre rythme les différents ateliers d'artistes de ce bijou catalan.

Retour sur Amélie en fin d'après-midi.

Tarifs en fonction du nombre de participants : 25€ si 50 participants ; 29€ si 40 part. ; 36€ si 30 part. ; 49€ si 20 part.
La proposition est basée sur la participation de 30 personnes. Si un surplus vous a été facturé il vous sera remboursé. Dans le cas contraire, la différence sera prise en charge par l'UASF.

Jedi 1^{er} mai 2025 : randonnée gourmande à la ferme de Pascanto

Départ vers 14h00 d'Amélie-les-Bains. Après une jolie randonnée facile d'environ une heure, directement au départ d'Amélie-les-Bains, vous arriverez à la ferme de Pascanto et serez récompensés de votre effort par une succulente dégustation de fromages locaux, fabriqués à la ferme, avant de rentrer tranquillement et gaiement, toujours à pieds à Amélie vers 17h30.

Tarif : 22 € par personne. Conditions : 8 personnes minimum

Vendredi 2 mai 2025 : Saint-Laurent de Cerdans, Pays de l'espadrille

<https://www.saintlaurentdecerdans.fr/patrimoine-saint-laurent/>

Départ d'Amélie-les-Bains à 13h15 pour Saint-Laurent de Cerdans. Découverte de ce village lové dans un écrin de verdure au pied du Canigou.

Visite guidée d'1h30 environ du village, de l'atelier et de la boutique de Création Catalane. Découvrez tout le savoir-faire ancestral de la fabrication de l'espadrille. Visite de la boutique des Toiles du Soleil, manufacture d'exception depuis 1897. Visite de la Maison du Patrimoine qui abrite la reconstitution d'une usine d'espadrilles et de tissage, où l'on vous contera l'histoire de la Retirada.

Départ de Saint-Laurent de Cerdans vers 17h00.

Tarifs en fonction du nombre de participants : 20€ si 50 participants. ; 25€ si 40 part. ; 30€ si 30 part. ; 40€ si 20 part. La proposition est basée sur la participation de 30 personnes. Si un surplus vous a été facturé il vous sera remboursé. Dans le cas contraire, la différence sera prise en charge par l'UASF.